

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-06

FOURNITURE DE MOBILIER POUR LA SALLE DES ASSEMBLEES ET LES LOCAUX PUBLICS DU CONSEIL GENERAL DEVOLUTION DU MARCHÉ

Le marché a pour objet la fourniture de mobilier pour la salle des assemblées et locaux publics du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert européen en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics
- Marché de fournitures unique
- Durée : 1 mois (à compter de la date d'attribution du contrat)

Conformément au Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique permettant à la Commission d'appel d'offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

- Critères de sélection des candidatures:
 - garanties et capacités financières et techniques,
 - références professionnelles du candidat (fournir catalogue).
- Critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante:
 - Fonctionnalité: 30%
 - Prix: 25%
 - Esthétisme / Confort: 20%
 - Pérennité: 15%
 - SAV: 10%

Principe de notation selon les critères:

Excellent: 10 points

Satisfaisant: 6 points

Moyens: 3 points

Pour le prix, la note est calculée selon la formule suivante:

10 X meilleure offre / offre du candidat.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 18 Septembre 2007, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission, réunie le 18 Septembre 2007, a décidé d'attribuer le marché à la société SEC SILVERA (Paris) pour un montant de 230 251,30 €HT soit (275 380,56 €TTC).

Motivation du choix :

L'entreprise SEC SILVERA a répondu à l'offre de base et est la moins disante de 17 %. Elle a proposé des variantes et des options. La proposition correspond à l'objectif de design, de confort et de prix. En outre, il convient de noter que les garanties offertes sont de 10 ans contre tout vice de fabrication et 10 ans de pérennité.

Le prix proposé (option et variantes incluses) est de 230 251,30 €HT soit (275 380,56 €TTC).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-06

**FOURNITURE DE MOBILIER POUR LA SALLE DES
ASSEMBLEES ET LES LOCAUX PUBLICS
DU CONSEIL GENERAL
DEVOLUTION DU MARCHE**

—

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 18 septembre 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du département :
 - le marché de fournitures à intervenir avec la société SEC SILVERA (Paris) pour la fourniture de mobilier pour la salle des Assemblées et les locaux publics du Conseil Général, pour un montant de 230 251,30 €HT (275 380,56 €TTC) ;
 - toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,